

**COMPTE-RENDU**  
**de la 35<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 6 février 2025**



**Objet : 35<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 6 février 2025, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du trente et un janvier deux mille vingt-cinq adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Denis PEIFFER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Sonia BUR, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Daniel MULLER, Jean-Pierre MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Bernard ROHR, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Christophe THIEL, Pascal WEISSLINGER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Nicole BOURESY-DORKEL, Muriele BREITENBACH, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Christine MARCHAL, Sophia MATTA, Bernadette NICKLAUS, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Jean-Claude VOGEL, Philippe WAGNER suppléant de Roger HEIM, Gilbert RAUCH suppléant de Fabien PEIFER (Départ au point 6.1).

**Procurations:** Cyrille FETIQUE ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Patricia MOMPER ayant donné pouvoir à Jean-Claude FELD, Sandrine MOMPER ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Yves ZINS ayant donné pouvoir à Isabelle BEHR, Stéphanie BEDE-VÖLKER ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Sébastien JUNG ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD,

**Excusés :** Bernard CLAVE, Pierre-Jean DIDIOT, Régis BRUCKER.

**Absents non excusés :** Hervé RUFF, Pascal TARILLON, Marielle ALLARD, Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Jean-Luc NEUMANN, Sylvie THIRION, Maxime TRITZ.

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services

Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

Mme KEMPENICH, Directrice des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 12 décembre 2024 est adopté et signé séance tenante.

## Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 6 février 2025

### 02. Finances

#### **02.1 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget principal**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal de l'exercice 2025, joint en annexe.

#### **02.2 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget annexe du développement économique**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe du développement économique de l'exercice 2025, joint en annexe.

#### **02.3 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget annexe des déchets ménagers**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2025, joint en annexe.

#### **02.4 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget annexe des transports urbains**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe des transports urbains de l'exercice 2025, joint en annexe.

#### **02.5 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget annexe de l'assainissement**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2025, joint en annexe.

## **02.6 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 (ROB) - Budget annexe de l'eau**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget annexe de l'eau de l'exercice 2025, joint en annexe.

## **02.7 Modification de dénomination des budgets annexes Transports Urbains et Ordures Ménagères**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De renommer le budget annexe des transports urbains et de le nommer à compter de l'exercice 2025 budget annexe « mobilités »,

De renommer le budget annexe des ordures ménagères et de le nommer à compter de l'exercice 2025 budget annexe « déchets »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

## **02.8 Transfert de la compétence assainissement - Rectification du transfert du résultat d'investissement à Lixing-lès-Rouhling**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le comptable public à rectifier le transfert du résultat d'investissement du budget d'assainissement à la commune de Lixing-lès-Rouhling par opération d'ordre non-budgétaire,

De dire que cette rectification se matérialisera par un débit de 88 061,47 € sur le compte 1068 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sur l'exercice 2024 et de la contrepassation de cette écriture sur le compte 1068 de la commune de Lixing-lès-Rouhling,

De retranscrire cette opération sur le Compte Financier Unique du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au titre de l'exercice 2024,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

## **03. Ressources humaines**

### **03.1 Rapport de l'année 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en 2024 en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

## **04. Communication et animations**

### ***04.1 Politique d'animations : bilan 2024 et programmation 2025***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De reconduire la participation aux manifestations traditionnelles avec un montant total de subventions de 11 600 € ventilé comme suit :

- le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération en attribuant une subvention de 2 600 €, au club de tennis de Woustviller, organisateur du challenge 2024,
- le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action en attribuant à l'association « Vivez Sport » une subvention de 3 000 €,
- la nouvelle animation « vélo » en attribuant au Sprinter Club et aux associations partenaires une subvention de 6 000 € maximum.

De renouveler l'organisation des Journées Européennes de Patrimoine et du Challenge Inter-écoles de la piste routière,

D'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires pour l'octroi de 11 600 € de subventions pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles intercommunales.

D'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires pour un montant de 40 000 € pour les Journées européennes du Patrimoine et un montant de 8 000 € pour le Challenge Inter-écoles de la piste routière,

De donner son accord sur le principe de 2 animations ou spectacles éventuels supplémentaires à programmer en 2025 avec une enveloppe budgétaire n'excédant pas 6 000 € par animation,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **06. Développement économique**

### ***06.1 Attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des Entreprises (A2I) : enveloppe 2025***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2025 consacrée au dispositif d'Aide Intercommunale à l'Investissement à 100 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2025,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué au développement économique à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

**06.2 Convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) portant sur la friche Steeltech de Sarreguemines**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet de convention n° MO10E058600 de l'EPFGE, jointe en annexe, portant notamment sur l'acquisition du site Steeltech, sa sécurisation ainsi que le portage des études préalables nécessaires à sa dépollution et à sa démolition,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention annexée à ce rapport, ainsi que les éventuels futurs avenants et tous documents qui s'y rapportent.

**06.3 Participation au projet PROMETER de l'Eurodistrict SaarMoselle dans le cadre d'un projet INTERREG**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De valider la participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au projet « PROMETER » porté par l'Eurodistrict SaarMoselle, en tant que partenaire méthodologique,

D'autoriser le Président à signer l'attestation d'engagement annexée à cette délibération ainsi que tout document et/ou acte se rapportant à ce projet transfrontalier dans le cadre du programme Interreg.

**06.4 Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) - Autoroute A4**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De procéder à la délimitation des voies de communication rétablies sur la commune de Hambach telle que proposée par la SANEF et son prestataire, afin de faciliter leur remise aux collectivités locales par actes administratifs et ce, à titre gratuit,

De valider le transfert à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences les parcelles référencées à Hambach section 47 – numéros 399, 473, 475 et 477 et section 15 - numéro 40, tel que proposé par la SANEF,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée aux affaires foncières à signer tout document et tout acte permettant de faire aboutir cette rétrocession au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

## **07. Petite enfance**

### **07.1 *Convention financière de réservation de places du multi-accueil la Bulle enchantée avec l'entreprise Continental***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De renouveler le partenariat avec l'usine Continental France SAS de Sarreguemines portant sur la réservation de 5 places du multi-accueil communautaire « la Bulle enchantée » situé sur la zone industrielle de Sarreguemines,

De fixer le montant de la participation financière annuelle de Continental à 6 250 € par place, soit 31 250 € pour 5 places,

D'approuver la convention financière de réservation de places pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028, jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer ladite convention, ses éventuels futurs avenants, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

### **07.2 *Motion portant sur la non-application du Bonus Attractivité aux établissements d'accueil du jeune enfant de la Bulle Enchantée et de l'Atelier des Lutins***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'adopter une motion demandant à la Caisse Nationale des Allocations Familiales l'application du Bonus Attractivité à « LPCR Sarreguemines » chargé d'exploiter, dans le cadre d'une délégation de service public, les multi-accueils de la Bulle Enchantée et de l'Atelier des Lutins permettant ainsi aux salariés de bénéficier d'une augmentation de 238 € bruts par mois, rétroactive au 1er janvier 2024.

## **08. Tourisme**

### **08.1 *Convention de prestation entre la CASC et l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix, 11 ne prennent pas part au vote

De valider et d'adhérer à la convention relative aux prestations fournies par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences communautaire pour l'année 2025,

D'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe, ses éventuels futurs avenants ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ne prennent pas part au débat ni au vote : Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Marc ZINGRAFF, Mme Christiane MALLICK, M. Claude DECKER, Mme Christiane HECKEL, M. Jean-Luc ECHIVARD, M. Gaston MEYER, Mme Christine MARCHAL, M. Bernard FOUILHAC-GARY, M. Jean-Luc LUTZ, Mme Sonia BUR.

**08.2 Convention de mise à disposition de vélos entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences**

**Décide**

à l'unanimité des voix, 11 ne prennent pas part au vote

De valider et d'adhérer à la convention de mise à disposition de vélos entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences pour une durée initiale d'une année, renouvelable 3 fois ,

D'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe, ses éventuels futurs avenants ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Marc ZINGRAFF, Mme Christiane MALLICK, M. Claude DECKER, Mme Christiane HECKEL, M. Jean-Luc ECHIVARD, M. Gaston MEYER, Mme Christine MARCHAL, M. Bernard FOUILHAC-GARY, M. Jean-Luc LUTZ et Mme Sonia BUR ne prennent pas part au débat ni au vote.

**10. Habitat**

**10.1 Soutien au guichet logement "LOJ'Toît" de la Mission Locale**

**Décide**

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

De soutenir le guichet d'information logement « LOJ'toît' » porté par la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines à travers une participation au financement du poste de conseiller référent logement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Coût du poste 1 ETP	43 052 €	43 913 €	44 791 €
Aide de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (1/2 ETP)	21 526 €	21 856 €	22 395 €

D'approuver les termes du projet de convention portant attribution d'une subvention à la plateforme LOJ'Toît portée par la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines, ci-annexée,

D'autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer ledit projet de convention et ses éventuels futurs avenants, et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,

Etant précisé que les crédits feront l'objet d'une inscription aux budgets 2025 et suivants.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR et Mme Christiane HECKEL ne prennent pas part au vote.

## **10.2 Convention portant attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'équipement de logements dans le cadre de la Plateforme "LOJ'Toît"**

### **Décide**

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'approuver les termes de la convention 2025-2027 portant attribution d'une subvention d'un montant maximum de 700 € par an à la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines pour l'équipement de logements dans le cadre de la plateforme « LOJ'Toît »,

D'autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer le projet de convention portant attribution d'une subvention, joint à la présente délibération, et ses éventuels futurs avenants,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier,

Etant précisé que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription aux budgets 2025 et suivants.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR et Mme Christiane HECKEL ne prennent pas part au vote.

## **12. Enseignement supérieur**

### **12.1 Projets tutorés étudiants : subvention pour le premier semestre 2025**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Rassemblement des Etudiants GACO » dans le cadre de la participation d'un équipage au 4L Trophy 2025,

De prélever ce montant de 1 000 € sur l'enveloppe 2025 de 10 000 € à destination des projets tutorés,

De conditionner le versement des subventions à la présentation de factures au moins égales au moment sollicité,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits, au budget principal,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires.

## **15. Médiathèque**

### **15.1 *Mise en place du nouveau Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et du réseau communautaire de lecture public***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) 2024-2029 de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et du réseau communautaire de lecture publique, ci-joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette opération, à sa mise en œuvre, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **16. Politique de la ville**

### **16.1 *Enveloppe 2025 dédiée aux demandes de subventions dans le cadre de la cohésion sociale de l'agglomération***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'inscrire au budget principal 2025 une enveloppe d'un montant de 25 000 € dédiée à l'attribution de subventions et soutiens financiers au titre de l'exercice de la compétence la Politique de la Ville en tant que cohésion sociale de l'agglomération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

## **17. Gestion du patrimoine**

### **17.1 *Travaux d'exploitation 2025 dans la forêt du Furstwald***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver la réalisation en 2025 des opérations détaillées dans l'annexe à la délibération, à savoir :

- La réalisation des travaux patrimoniaux pour un montant estimé à 4 190 € HT,
- La réalisation des travaux d'exploitation pour un montant estimé à 8 879 € HT,
- La vente des produits façonnés et non façonnés par l'ONF,

D'approuver l'état prévisionnel des coupes pour une recette brute estimée à 18 480 € HT,

D'accepter l'inscription de l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2026 et le martelage de la parcelle P3\_u d'une superficie de 8,15 ha correspondant à un volume total estimé à 302 m<sup>3</sup>,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025, en tenant compte également des frais de garderie et de la contribution à l'hectare estimés à 300 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et signer tous les documents à ce titre.

**17.2 Cession d'une parcelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle pour l'unité opérationnelle des sapeurs-pompiers de Sarreguemines**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De céder au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, les parcelles 2/24 et 3/24 d'une superficie totale de 8,37 ares à l'euro symbolique,

De faire inscrire au livre foncier, un droit de surplomb sur la parcelle 2/24 au profit du réservoir des Tirailleurs, ouvrage de compétence intercommunale, d'une part, pour faciliter l'accès et les interventions de nos services, et d'autre part, pour régulariser une situation d'empiètement aérien de la cuve du réservoir sur la parcelle 2/24,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tous les documents ou toutes pièces se rapportant à cette opération.

## **18. Transports**

**18.1 Participation à l'opération Défi "J'y vais !" 2025**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De donner son accord à la participation de la Communauté d'Agglomération à l'opération Défi « J'y vais ! » pour l'année 2025,

D'approuver à cette fin la convention-cadre de partenariat proposée à l'ensemble des territoires participant à cet évènement,

De verser la contribution de 1 500 € prévue dans cette convention pour les communautés d'agglomération à l'association Initiatives Durables qui organise, coordonne et anime l'opération Défi « J'y vais ! » 2025,

De prévoir les crédits nécessaires au budget annexe mobilités 2025 – chapitre 65 – article 658,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention jointe en annexe et à prendre toutes dispositions concernant l'organisation de cette opération à l'échelle du territoire.

## **18.2 Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) - Convention-cadre avec les communes**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accepter l'intégration de l'exploitation de la borne de recharge pour véhicules électriques de la commune de Willerwald au contrat de gestion conclu par la Communauté d'Agglomération avec Freshmile pour son parc d'IRVE,

D'accepter l'intégration de la maintenance de la borne de recharge pour véhicules électriques de la commune de Willerwald au contrat de maintenance conclu par la Communauté d'Agglomération avec BH Electricité pour son parc d'IRVE,

D'approuver à cette fin le projet de convention joint à conclure avec la commune de Willerwald,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à poursuivre les réflexions engagées en vue de déterminer l'implication de la Communauté d'Agglomération dans ce domaine de compétence.

## **19. Déchets ménagers et assimilés**

### **19.1 Prestations de service de collecte des déchets ménagers et assimilés - tarifs 2025**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De confirmer les tarifs de la redevance spéciale s'élevant à :

- 21,30 € par m<sup>3</sup> pour les déchets collectés en multifix (sacs bleus et verts),
- 21,30 € par m<sup>3</sup> pour les biodéchets collectés en vrac,
- 15,00 € par m<sup>3</sup> pour les emballages légers collectés en vrac,
- 23,25 € par m<sup>3</sup> pour les déchets résiduels collectés en vrac,

De rappeler que la redevance spéciale sera à acquitter par tous les producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages et qui font appel au service de la Communauté d'Agglomération pour la collecte et le traitement de leurs déchets, à savoir :

- Les entreprises et les sociétés soumises à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- Les administrations et les établissements publics,
- Les entreprises et sociétés non soumises à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

De fixer le montant de la redevance spéciale pour les gens du voyage stationnés légalement sur l'aire d'accueil à :

- 0,50 € par jour et par place de caravane pour l'utilisation de bacs 660 litres,
- 305,00 € par vidage d'un conteneur grand volume de 33 m<sup>3</sup>,
- 25 € le m<sup>3</sup> pour le dépôt de déchets à la déchèterie, hors déchèterie professionnelle,

De fixer le tarif de 250 € pour tout enlèvement de benne à ordures ménagères qui s'ajouterait à la collecte hebdomadaire forfaitisée dans la redevance d'occupation relative à l'aire de grand passage des gens du voyage, située route d'Ippling à Sarreguemines,

De prendre acte que cette redevance correspond aux coûts réels du service rendu pour tout déchet non ménager présenté à la collecte,

De préciser que la redevance spéciale rémunère un supplément de service par rapport à celui offert aux ménages en termes de litrages collectés et, que de ce fait, le producteur de déchets non ménagers devra acquitter à la fois la TEOM pour le service de base, qu'il l'utilise ou non, et la redevance spéciale pour ledit supplément de service,

D'appliquer aux producteurs de déchets non ménagers soumis au paiement de la TEOM bénéficiant du service d'enlèvement une redevance spéciale à taux « zéro » pour les 720 premiers litres par semaine tous types de déchets confondus,

D'exonérer de redevance spéciale la collecte spécifique organisée pour les cartons,

D'approuver le modèle de convention de collecte et d'élimination des déchets non ménagers, relative à l'application de la redevance spéciale, annexé à la présente délibération,

D'approuver le modèle de convention de prise en charge des déchets sur la déchèterie professionnelle, annexé à la présente délibération,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, annexée à la présente délibération,

D'approuver le modèle de contrat relatif à la collecte et au traitement occasionnels des déchets, annexé à la présente délibération,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025,

D'abroger la délibération n°2023-12-07-19-4 du 7 décembre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

## ***19.2 Règlements des déchèteries pour particuliers***

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'annuler et remplacer la délibération n° 2023-12-07-19-3-1 du 7 décembre 2023 relative au précédent règlement des déchèteries pour particuliers,

D'approuver le nouveau règlement des déchèteries pour les particuliers annexé à la présente délibération, qui redéfinit les règles de fonctionnement des différents sites communautaires,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en place du nouveau règlement et la signature de tout autre document lié à ce dossier.

## **19.2 Règlements de la déchèterie professionnelle**

### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'annuler et remplacer la délibération n° 2023-12-07-19-3-2 du 7 décembre 2023 relative au précédent règlement de la déchèterie professionnelle,

D'approuver le nouveau règlement de la déchèterie professionnelle annexé à la présente délibération, qui redéfinit les règles de fonctionnement du site,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en place du nouveau règlement et la signature de tout autre document lié à ce dossier.

## **23. Développement durable et milieux naturels**

### **23.1 Adoption des projets 2025 inscrits au PTRTE**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver la liste des projets proposés en annexe pour inscription au PTRTE pour l'année 2025,

D'autoriser le Président à communiquer cette liste de projets à l'Etat et à la Région, et à abonder cette liste au fil de l'eau si nécessaire.

### **23.2 Rapport d'activité sur la situation en matière de Développement Durable 2024**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte, sur la base du rapport présenté à l'assemblée délibérante, de la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2024.

## **27. Divers**

### **27.1 Décisions du Président - période du 1er septembre au 31 décembre 2024**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

Prendre acte des 10 décisions prises (sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024) et annexées à la présente délibération par le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ce, conformément aux délégations de pouvoir lui étant accordées, dont le détail est le suivant :

10	24/12/24	Réalisation d'un contrat de prêt au budget principal portant financement des investissements portés par ce budget	De contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 4 500 000,00 €
9	24/12/24	Réalisation d'un contrat de prêt au budget annexe Développement économique sur le financement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)	De contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 2 409 000,00 €
8	24/12/24	Réalisation d'un contrat de prêt au budget annexe Assainissement portant financement des investissements portés par ce budget	De contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 1 400 000,00 €
7	24/12/24	Réalisation d'un contrat de prêt au budget annexe développement économique portant financement des investissements portés par ce budget	De contracter auprès de l'Agence France Local un emprunt d'un montant de 2 882 380,00 €
6	24/12/24	Réalisation d'un contrat de prêt au budget annexe des ordures ménagères portant financement des investissements portés par ce budget	De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 900 000,00 €
5	19/12/24	Budget principal - Reprise de provision pour litiges devenues sans objet	De reprendre la provision constituée au budget principal pour le contentieux Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences/SCCV SAINTE CROIX à hauteur de 279 543,44 €
4	19/12/24	Rectification des écritures liées au transfert de la compétence assainissement	D'autoriser le Comptable Public à passer les rectifications par opération d'ordre non budgétaire directement sur le logiciel Hélios, De présenter ces rectifications et leurs impacts comptables et budgétaires aux élus lors du prochain Conseil Communautaire et de faire approuver ces rectifications par délibération de l'assemblée délibérante
3	06/12/24	Virement de crédit n°2 - budget principal	De procéder aux virements de crédits suivants en dépenses sur la section d'investissement pour un total de 20 300 €
2	06/11/24	Réalisation d'un contrat de prêt au Budget annexe du Développement Economique portant sur le financement d'un robot chirurgical	De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 1 403 024 €
1	15/10/24	Virement de crédit n°1 - budget principal	De procéder aux virements de crédits suivants en dépenses sur la section d'investissement pour un montant total de 160 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40

Le Président du Conseil Communautaire :  
Monsieur Roland ROTH



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire